



Réf. commune : PE/2018/0013

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de

la s.a. KANEKA EUROGENTEC ,
rue du Bois Saint-Jean 5 à 4102 SERAING (OUGREE)

en vue de modifier les conditions d'exploiter de l'autorisation datée du 02/08/2017 (réf. SPW :REC.PU/17.109), demander un complément de conditions d'exploiter pour un réservoir fixe d'azote liquide, abroger des permis et autorisations et actualiser l'intitulé des activités de la s.a. KANEKA EUROGENTEC, sur un bien situé rue du Bois Saint-Jean 14, 4102 SERAING (OUGREE).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
26 juin 2018	02 juillet 2018	Service des autorisations Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING Le 17 août 2018 à 9 h 00.	Collège communal Hôtel de ville place Communale 4100 Seraing

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel. : 04/330.87.66), aux jours et heures suivants :

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi de 7 h 45 à 11 h 45 (et uniquement sur rdv, de 17 h 00 à 20 h);
- le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

~~Durant les mois de juillet et août, le service sera accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30.~~

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies durant les heures d'ouverture précitées, par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement (service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING ; Tel. : 04/330.86.07) ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Service public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE; Tel. : 04/224.54.11.).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A SERAING, le 26 juin 2018

Le Bourgmestre.

A. MATHOT

